

Règlement intérieur du gîte Le Clos de la Réserve

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement. Il permet également d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour.

La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur du gîte et de ses abords.

Durée de location

Le gîte vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ

Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de **16h**.

Les heures de départ sont prévues le matin avant **11h**.

Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.

Utilisation des lieux

Le locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location.

Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.

Mobilier

Le mobilier, tables et chaises situés à l'intérieur du gîte ne doit pas être sorti à l'extérieur. Des salons de jardins sont prévus à cet effet. Tout matériel dégradé ou dysfonctionnant devra être signalé, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur à neuf dudit matériel. En cas de casse (vaisselle notamment), le propriétaire pourra procéder à une retenue sur la caution correspondant au montant de la valeur à neuf du dit matériel.

Des tables d'extérieur et des chaises sont à votre disposition. Veuillez à les garder en état et à les ranger propres ou vous les avez trouvées.

Les livres, jeux et documents ne doivent pas quitter les lieux

Sanitaires

Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. Les lingettes de quelque nature qu'elles soient, couches, tampons, serviettes périodiques, bâtonnets ouates, doivent être déposés dans les poubelles mises à dispositions munies au préalable de sacs poubelles (veiller à vider les poubelles avant votre départ). **N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.**

Aire de jeux

L'utilisation des jeux extérieurs par les enfants est sous la seule responsabilité d'un adulte responsable. La balançoire est réservée aux enfants de moins 50 kg (normes fabricant).

Piscine

La piscine est disponible de juin à septembre. Sa température est réglée à 26°C, en aucune manière vous n'êtes autorisés à y apporter une modification.

L'espace piscine est équipé d'un portillon de sécurité qui doit rester fermé entre chaque entrée et sortie. La baignade des enfants s'effectue sous la surveillance exclusive d'un adulte responsable. Ce dernier devra s'assurer de la bonne fermeture du portillon.

Aucun objet, hormis les jeux ne devra être jeté dans la piscine.

Un entretien quotidien de la piscine est effectué. Pendant toute la durée de l'entretien la baignade est interdite.

L'accès au local technique de l'espace piscine est interdit.

Parking

Les véhicules devront être garés sur le parking prévu à cet effet en prenant soin de ne pas obstruer le portail.

Ordures ménagères

Deux poubelles situées à l'extérieur sont mises à disposition pour les déchets. La poubelle jaune est destinée aux emballages mis dans un sac-poubelle jaune. La poubelle noire est destinée aux déchets alimentaires et aux déchets non recyclés mis dans un sac-poubelle noir.

Les sacs-poubelle de chaque couleur sont mis à disposition dans l'armoire d'évier.

Un composte est à votre disposition dans le jardin pour les déchets compostables (pas de fromage ni de viande).

Les bouteilles en verre, les papiers, magazines, journaux devront être apportés dans les points de collecte situés dans le village. Le plus proche se situant à la Houbellerie en direction du Centre village.

Une fiche récapitulative est mise à disposition dans la cuisine.

Connexion internet

En cas d'utilisation de la connexion internet du gîte, le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultation de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

Ménage

Même si le ménage est assuré par le propriétaire (option ménage en fin de séjour), vous devez effectuer les tâches suivantes avant votre départ :

- faire et ranger la vaisselle.
- Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (réfrigérateur, cuisinière et micro-onde)
- Replacer meubles et objets déplacés.
- Vider les poubelles du gîte.
- Ramasser papiers, mégots et autres détritiques aux abords du gîte.
- Retirer les draps, housses de couette et taies d'oreiller et les déposer sur chaque lit.

Panne ou dysfonctionnement

En cas de panne, veuillez contacter le propriétaire. Il décidera de la marche à suivre et fera au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

Interdictions

Le camping est interdit dans le jardin sauf autorisation expresse du propriétaire.

Aucun appareil de chauffage d'appoint ne doit-être ajouté.

Aucun appareil de cuisson ne doit-être ajouté dans la cuisine.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. A l'extérieur, veuillez utiliser un cendrier.

Les animaux ne sont pas autorisés.

Les feux d'artifices et autres fusées et pétards ne sont pas autorisés.

Sécurité

Incendie

Le gîte est équipé d'un système de détection incendie qui déclenche une alarme en présence de fumée. Ce dispositif ne doit en aucun cas être mis hors service par quelque moyen que ce soit.

Un extincteur est mis à disposition du locataire. L'extincteur percuté et utilisé hors procédure incendie fera l'objet d'un constat. Les frais de remise en service seront à la charge du locataire.

Procédure en cas d'alarme incendie :

- Faire évacuer le gîte.
- Appeler le propriétaire ainsi que les secours.
- Se regrouper à l'extérieur.
- S'assurer que tout le monde est sorti.
- Utiliser éventuellement l'extincteur mis à disposition dans le gîte, si cela n'engendre pas un risque pour la personne.

Surveillance des enfants

Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. La piscine peut présenter des dangers de noyade, ne pas laisser les enfants se rendre seul dans l'espace piscine sans être accompagnés par un adulte responsable.

Accidents

Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie de la propriété.

Pour la sécurité des enfants, le portail du parking devra systématiquement être fermé.

Maintenant que tout est dit, il nous reste à vous souhaiter un excellent séjour, et bien entendu nous restons à votre entière disposition pour toutes informations.